



Carte vitale pour un étrangère

Par **septlofirst**, le **20/08/2012** à **17:32**

Bonjour,

Je viens sur ce forum pour demander des renseignements et pour m'indiquer comment procéder pour faire valoir mes droits et comment faire pour que les choses avancent un peu . Je travaille depuis 3 ans en C.D.D et en saisonnier et depuis le mois de mai cette année j'ai un **[b]C.D.I.[/b]** Pendant tout ce temps j'ai eu nu numéro provisoire et j'ai compris qu'ils ne peuvent pas me délivrer [s]une carte vitale p[/s]arce que j'avais un numéro provisoire qui n'était pas complet .Depuis 2011 j'ai déclaré et je paie mes impôts en France.

Sachant que je suis de nationalité roumaine et que ils m'ont demandé toujours mon titre de séjour ... je me pose la question si c'est à moi de faire les démarches d'aller à la C.P.A.M ou l'employeur a du faire toutes les formalités lors d'une embauche .En ce moment j'ai un numéro de sécurité sociale complet .

J'ai déjà un médecin de famille mais je le paye à la chaque consultation .

Depuis deux mois et demie j'ai aucune réponse de nulle parte .

Les assurances retraite m'ont contactés pour leur communiqué mon numéro de carte vitale .

Dans l'attente d'une réponse de qqn, je vous remercie d'avant pour le temps accordé.

Cordialement , Paula.C